

Le Directeur Général

Paris, le 7 juin 2016,

Monsieur Olivier SCHRAMECK
Président
Conseil Supérieur de l'Audiovisuel
39-43, quai André Citroën
75739 Paris cedex 15Monsieur le Président, *Cher Olivier*

Comme vous le savez, la SACD a décidé de ne pas signer, à ce stade, le projet d'accord que nous avions soumis TF1 et les organisations de producteurs concernant les engagements du groupe dans la création audiovisuelle patrimoniale.

Il me semblait important, par ce courrier, de vous exposer les raisons principales qui nous ont conduits à réserver notre signature tout en regrettant globalement une méthode de discussions professionnelles qui n'associe que très insuffisamment les auteurs et leurs représentants.

C'est d'ailleurs là une différence majeure avec les négociations conduites lors de la première grande réforme des décrets Tasca ayant permis de redéfinir les obligations et engagements de toutes les chaînes entre 2008 et 2010. Les discussions s'étaient alors déroulées de façon tripartite, créant par là même un utile climat de confiance, et autour de lignes directrices fixées à la suite de la mission de réflexion et de concertation confiée à David Kessler et Dominique Richard et pleinement assumées par l'Etat.

Si les négociations professionnelles peuvent être utiles pour construire les régulations de demain, elles ne peuvent l'être sans un cadre loyal préalablement défini. Or, ce cadre n'a malheureusement pas existé dans ces négociations professionnelles qui se sont réduites à des face à face entre chaînes et producteurs.

Ces méthodes, qui ont consisté à ignorer les auteurs sans fixer de règles et de limites à la concertation, ne sont pas de nature à créer les conditions d'une élaboration équilibrée des règles et ne permettent pas de garantir une équité de traitement entre tous.

Nous n'aurons de cesse de plaider pour que les auteurs – et le régulateur – soient pleinement associés aux négociations ayant vocation à définir les obligations et engagements en faveur de la création patrimoniale, nous inscrivant par là également dans l'esprit des règles et d'une démarche que vous aviez soutenues au dernier FIPA de Biarritz.

Dans le cadre du projet d'accord avec TF1, la chaîne a certes pris l'initiative de nous contacter mi-avril afin de nous présenter un projet d'accord, élaboré en concertation pendant plusieurs mois avec les producteurs mais sans notre participation. Rien n'empêchait pourtant que ce nouveau cadre d'engagement dans la création patrimoniale, établissant la liste des dépenses éligibles, révisant la règle des 120 heures et fixant notamment le niveau d'investissement soit établi collectivement, sans attendre que les producteurs et la chaîne se mettent d'accord pour en proposer les termes aux auteurs.

Le Directeur Général

Ce véritable vice dans l'élaboration de l'accord et cette discussion beaucoup trop tardive ne nous ont toutefois pas empêchés d'agir de bonne foi à l'égard de TF1 en proposant, d'une part, le maintien à l'identique du couloir européen et, d'autre part, une transparence accrue des dépenses d'écriture des séries et des fictions. Nous avons obtenu gain de cause pour notre première demande mais le principe de transparence demandé s'est heurté, sans doute à la demande des producteurs, à l'opposition du secret des affaires et a été remplacé par des engagements ciblés mais moins substantiels.

Le chemin vers l'acceptation de l'accord ne pouvait en revanche plus être praticable au soir du 24 mai, après la signature au Ministère de la Culture et de la Communication d'un accord complémentaire entre TF1 et les producteurs. Nous y avons en effet découvert avec stupéfaction des clauses concernant en particulier les conventions d'écriture et de développement.

À aucun moment, les auteurs n'ont été associés ni informés de cette discussion parallèle, qui les concerne, sur les conventions de développement et qui se révèle très déséquilibrée : d'un côté, elle assure aux producteurs un montant minimal de frais généraux et un seuil de rémunération, attachés au développement et à l'écriture, d'un autre côté, elle n'offre aucune garantie en terme de rémunération et de transparence aux auteurs et scénaristes.

Ces conventions n'ont pas seulement pour objet d'organiser les relations économiques entre une chaîne et un producteur ; elles ont aussi un impact fort et réel sur les conditions de création des auteurs et sur la propriété des scénarii.

Nous avons notamment découvert depuis que dans certains cas, TF1 restait propriétaire indivise des droits du scénario, après l'abandon du projet, sans que l'auteur n'en soit forcément informé. Cela crée une totale insécurité juridique pour le scénariste qui souhaite récupérer ses droits et qui peut penser, à tort, que la seule négociation avec son producteur sera suffisante pour obtenir l'entièreté de ses droits.

L'accord entre TF1 et les producteurs prévoit également au seul bénéfice de ces derniers des informations concernant le nombre de développements signés, arrêtés et en cours durant l'année. Rien ne justifie que les auteurs ne puissent jouir des mêmes informations.

Ces éléments qui auraient dû donner lieu à une concertation approfondie avec les auteurs plaident à l'évidence pour l'engagement de réelles discussions avec TF1 et les producteurs dans le but de parvenir à un accord simple et compréhensible, pleinement négocié et respectueux des droits des auteurs dans le cadre d'une transparence absolue.

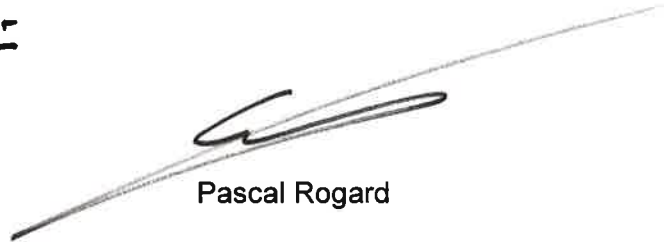
Plus globalement, nous sommes convaincus que l'heure devrait être à la refondation d'une réglementation actuelle qui, malgré les accords récents signés par TF1 et France Télévisions, plus favorables à TF1 qu'à France Télévisions et à l'argent public d'ailleurs, se révèle à bout de souffle. Entièrement tournée vers la protection de la production indépendante autour de règles tellement sophistiquées qu'elles sont devenues illisibles pour ceux qui ne les ont pas directement négociées, la régulation actuelle ne permet plus de tenir compte et de répondre aux enjeux à venir de la création audiovisuelle, qui vont bien au-delà de l'indépendance de la production.

Le Directeur Général

C'est à notre sens le défi majeur à venir qui doit conduire, non pas à fabriquer de nouvelles rustines, mais à envisager une remise à plat ambitieuse de notre politique avec une méthode claire et loyale et autour de deux objectifs forts : assurer l'avenir de la création patrimoniale, dépendante ou indépendante ; permettre une plus grande attractivité du patrimonial pour les diffuseurs, qui sont les véritables investisseurs.

Je sais que dans cette redéfinition des règles du jeu, le CSA saura tenir son rôle avec exigence, responsabilité et ambition.

Restant à votre entière disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.



Pascal Rogard